

## POSTE À POURVOIR

Immédiatement...

## PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ

Elodie Loubère, chargée de  
recrutement 02 32 31 94 52

## ADRESSEZ VOTRE CANDIDATURE

service-recrutement@eure.fr

## OU PAR COURRIER À

M. le Président  
Département de l'Eure  
Direction des Ressources Humaines  
14, boulevard Georges-Chauvin  
CS 72101  
27021 EVREUX Cedex

Infirmière/Puéricultrice - CDD de 4 mois à partir du 01/11/2020  
Direction Enfance Famille - Service PMI - UTAS Ouest - UMS - Résidence Administrative de Bourgtheroulde

Exercer sur son secteur des missions de prévention maternelle et infantile et de protection de l'enfance conformément à l'article L 2112-2 du Code de la Santé Publique.

### Informations utiles :

Cadre d'emplois des infirmiers ou des puéricultrices

### Vos missions :

Actions médico sociales préventives et de suivi de l'enfant assurées à la demande ou en accord des intéressés pour les parents en période post natale à la maternité, au domicile notamment dans les jours qui suivent le retour au domicile ou lors de permanences infirmières et de consultations.

Evaluation médico sociale des situations d'enfant en danger ou à risque de l'être

Actions de prévention et de dépistage des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et de l'apprentissage lors des bilans en écoles maternelles.

Recueil de données en épidémiologie et en santé publique.

Mise en place d'actions collectives d'éducation à la santé en partenariat avec les acteurs locaux

Compétences :

Connaissances requises sur le métier d'Infirmière puéricultrice

Savoir repérer les signes de souffrance et/ou de maltraitance ou de risque de maltraitance chez les enfants.

Rédiger des écrits professionnels.

Savoir transmettre les connaissances et les conseils au public.

Savoir travailler en équipe.

Travailler en partenariat en respectant et en faisant respecter les champs de compétence des uns et des autres.

Savoir rendre compte.

Utiliser couramment la bureautique.

Savoir élaborer un projet de santé publique.

Evaluer la gravité et l'urgence.

Avantages :

Outre la rémunération statutaire complétée d'un régime indemnitaire, vous disposez de 50 jours de congés dont 15 jours de RTT. La gestion personnalisée et optimale de votre carrière et un plan de formation dynamique, vous permettront de développer vos compétences et d'évoluer professionnellement.